

concerné. Dans l'histoire de l'évolution sociale, le temps est un facteur plus actif que beaucoup d'autres.

Chaque société humaine a donc sa culture qui est pour elle un élément de vie et une source de puissance. Et chaque culture renferme la vision particulière de la vie en communauté humaine et de la place de l'individu dans le groupe. La société traditionnelle distingue l'individu et le groupe sans les séparer, les unit sans les confondre. De ce fait, son principe de cohésion est la solidarité. C'est de ce principe que découlent la conception de la liberté en général et les droits et devoirs de la femme en particulier.

Pour notre part, nous pensons qu'une promotion de la femme efficiente est celle qui met l'accent sur le renforcement des capacités des femmes pour leur permettre de se mettre au niveau de la société dans laquelle elles vivent. Ainsi, elles pourraient prendre une part plus active dans la société et contribuer au progrès comme elles l'ont toujours d'ailleurs fait.

LE RÔLE DES FEMMES DANS LES SOCIÉTÉS AFRICAINES

par Germain Nama



I. Point de repère

La place et le rôle de la femme dans les sociétés africaines, voilà un sujet éminemment polémique. Cette dernière n'est pas seulement, il faut le reconnaître, le fait de mouvements féministes plus ou moins radicaux ailleurs dans le monde et en Afrique. La recherche en sciences sociales elle-même a parfois suscité des polémiques, tant certaines de ses interprétations semblaient teintées d'un unilatéralisme assez réducteur. Le rôle des femmes dans une société ne peut se concevoir en dehors du statut que leur confère la société. Les femmes africaines sont-elles les femmes soumises que nous renvoyent de nombreux clichés ?

II. La femme et les mythes fondateurs africains

Il nous semble que l'image de la femme africaine est profondément tributaire de préjugés secrétés avant tout par la société africaine elle-même. Ces préjugés semblent être le fait de constructions idéologiques destinés à fonder sinon à justifier une volonté permanente de domination de la femme par l'homme. Quelques mythes nous permettront d'illustrer cette affirmation.

2.1 Le mythe dogon

Nous empruntons à deux chercheurs ivoiriens, S. Ehouan et B. Zadi Zaourou, cette analyse du mythe dogon rapporté par Marcel Griaule dans

« Le vécu devient la loi ». Bien qu'elles s'en défendent, les sociétés traditionnelles ont tendance à ne voir en la femme qu'une personne sans « droits ». Dans la Cour royale, elle tient le rôle de « reproductrice de la lignée royale » qui l'assujettit à des règles et comportements stricts sous peine de mort. Hors de la Cour royale, elle doit être « classique » : faire exactement ce que les hommes attendent d'elle. Les résistances vivaces de la société traditionnelle – particulièrement la société moagha – contre le fléau de l'excision et le phénomène du mariage forcé montrent la propension à ne voir la femme qu'au service des hommes, qu'ils soient rois ou non. La chefferie moagha, qui n'est pas en marge de l'évolution du monde, s'implique depuis quelques années dans les campagnes de sensibilisation sur les droits humains et en particulier les droits de la femme. Incontestablement, les débats sur un tel thème sont de nature à faire bouger les choses. - NDLR

son ouvrage anthropologique, *Dieu d'eau*¹. Après avoir accompli son œuvre de création, Amma voulut s'accoupler avec la Terre, son épouse. Mais au moment où il s'approche d'elle, la Termitière, symbole du clitoris de la Terre, se dresse et gêne Amma, qui abat la Termitière et féconde sa femme. Au lieu des jumeaux prévus, il naît un chacal, le chacal mythique des dogons. Cette première union est un échec. De la seconde union réussie celle-là, sont issus les Nommo. C'est du couple des Nommo que la Terre-Mère tient les fibres de la Parole initialement destinées à cacher sa nudité. Or voilà que pris de convoitise, le chacal traque sa mère, l'agresse et la dépossède des fibres dont elle était vêtue. Par cet acte incestueux, le chacal acquit la maîtrise de la Parole, « ce qui devait lui permettre, pour l'éternité, de révéler aux devins à venir les desseins de Dieu. De plus, il fut la cause de l'apparition du sang menstruel qui teignit les fibres. L'état de la Terre devenue impure devint incompatible avec le règne de Dieu. ».

Ce récit mythique induit trois problèmes d'une portée cosmogonique :

- *l'impureté originelle* : la Terre-femme est répudiée par Amma à la suite de l'inceste, bien que n'étant pas responsable de l'union contre-nature. Cette idée de la femme impure est ancrée dans l'esprit des Africains. C'est ce qui explique qu'en période de menstruation, la femme est systématiquement éloignée de la couche de son époux. En pays baoulé, expliquent S. Ehouan et Zadi Zaourou, la femme est contrainte de faire sa cuisine à part et parfois même sur un feu spécial ;
- *le problème de l'adultère* : en agressant sa mère, le chacal commet en plus de l'inceste le premier adultère de tous les temps. Ce faisant, il a introduit le premier grand désordre dans ce premier couple. En dépit de cette responsabilité du chacal, c'est l'épouse (la Terre) qui en subit les terribles conséquences. Le chacal, lui, jouit de l'impunité. En Afrique, la femme adultère encourt de graves dangers : elle peut être flagellée, répudiée. Hormis quelques cas où un sujet impulsif recourt à la vendetta et sévit contre son rival, l'homme sort généralement sans grand dommage de cette épreuve. Cette inégalité juridique est telle-

1. Fayard, Paris, 1996.

ment ancrée idéologiquement que l'on observe ce fait surprenant : la société des femmes elle-même, en Afrique Noire, trouve tout à fait naturel et normal qu'un homme commette l'adultère ou se montre infidèle de quelque autre manière, alors qu'elle condamne fermement de tels comportements lorsque l'une d'elles s'en rend coupable ;

- *le problème de l'excision* : Amma, en écrasant la termitière symbolique, accomplit la première excision de tous les temps. Aujourd'hui encore, les Dogons pratiquent l'excision et, ce faisant, ils perpétuent le geste d'Amma leur dieu. Ce rite existe également chez de nombreux autres peuples d'Afrique. L'excision de la femme – tout comme l'incision de l'homme dans l'explication mythique – a pour but de rendre à l'homme ou à la femme son équilibre, en supprimant en eux le principe féminin ou masculin qui en fait un être bisexué. Il s'agit de masculiniser encore plus l'homme et de féminiser encore plus la femme. Ainsi perçus, circoncision et excision n'ont aucun caractère discriminatoire. Cependant, d'un point de vue biologique, la circoncision accentue la sensibilité sexuelle de l'homme alors que l'excision limite fortement celle de la femme. Cela suffit pour que certains tirent la conclusion (c'est en tout cas l'opinion de nos deux chercheurs ivoiriens) que l'excision est une institution partisane établissant entre l'homme et la femme des rapports d'opresseur à opprimé.

Le geste du chacal est fondamentalement un acte d'agression. Entre l'homme et la femme il y a un rapport de violence, comme le montrent les mythes wobè et bété.

2.2 Le mythe wobè

À l'origine, hommes et femmes vivaient en communautés séparées. Mais les hommes désiraient farouchement conquérir les femmes ; aussi leur faisaient-ils constamment la guerre. Ils usèrent de tous les moyens, mais toujours ils essuyèrent un échec total, leurs assauts se brisant contre le génie de Gnrondékan, la cheftaine de la cité des femmes. Désespérés, ils implorèrent Kosri, grand maître du Siaké (loi du masque) le suppliant de leur offrir les moyens de vaincre ces farouches amazones. Kosri leur apparut et leur donna le masque Gueugo approprié à

cette circonstance. Donc, masque en tête de légion, les hommes firent leur entrée dans la cité féminine en chantant cet hymne de paix : « que Dieu nous donne courage et qu'il donne aussi courage aux femmes afin que nous entrions en relation. ». À la vue de ce cortège, Gnrondekan, saisie d'épouvante, rasa sa barbe et prit la fuite. C'était la déroute. Les vainqueurs pourchassèrent les fuyardes et chacun prit pour épouse celle qu'il captura.

2.3 Le mythe bété

Ici également, les hommes et les femmes vivaient à l'origine en communautés séparées. Dans la cité des femmes vivait un homme appelé Zouzou, l'unique époux de toutes ces femmes. Elles avaient aussi une cheftaine nommée Mahié. Les hommes désiraient de toutes leurs forces posséder les femmes, mais toutes leurs tentatives échouaient, la vigilance de Mahié n'étant jamais prise en défaut. Cependant, à force de ruse, les hommes finirent par empoisonner Zouzou qui mourut de mort soudaine. Ainsi privées de leur mâle, les femmes abandonnèrent la lutte et s'avouèrent vaincues. Mais avant de livrer son peuple à la société des hommes, Mahié révéla à chaque femme le secret de la sorcellerie : « Quelle vous serve d'arme pour vous battre et vous défendre contre la scélérateuse des hommes. ». À toutes, elle signifia que jamais elles ne devaient oublier que les hommes avaient contracté une dette de sang envers la femme .

De ces trois mythes, nous pouvons dégager un certain nombre de constantes :

- l'histoire des toutes premières relations de l'homme et de la femme est une de violence. À chaque fois, l'affrontement entre les deux communautés s'est terminée par la victoire de l'homme sur la femme ;
- chaque défaite de la femme se traduit par la perte du principe masculin qui l'habitait et qui faisait son équilibre et sa force : i) Amma-Dieu doit d'abord exciser la Terre-femme avant de la posséder ; ii) les Wobè doivent d'abord recourir à Kosri, féminiser Gnrondekan avant de s'emparer de la Cité des femmes ;

Ces mythes fondent idéologiquement la domination de l'homme sur la femme, la tendance de celui-ci à inférioriser celle-là dans la vie de chaque jour.

III. Entre mythes et réalités

L'idée de la femme africaine opprimée et soumise n'est pas acceptée de tous. D'ailleurs, la question du rôle de la femme dans la société traditionnelle est un sujet polémique. Certains auteurs cependant s'inscrivent dans le sens des mythes ci-dessus évoqués. Ainsi, Jacqueline Ki Zerbo écrit : « la capacité de reproduction de la femme et les responsabilités de s'occuper de l'enfance humaine ont limité sa liberté de mouvement, tandis que chez l'homme devenu chasseur se développaient la mobilité, la compétition, le goût de l'aventure et de la violence utilisée pour dominer la proie. Depuis lors et jusqu'à l'instant présent, la femme s'est trouvée confinée aux tâches domestiques qui sont ses attributs naturels, même lorsque, comme aujourd'hui et à l'instar de son mari, elle exerce son métier en dehors de son foyer. L'époux, l'homme fort, peut se reposer et se donner du bon temps après avoir gagné le pain de la famille ; la femme, elle, peut travailler pour gagner ce pain, mais il faudra qu'elle apprête le repas². »

Harris Memel Foté tient un discours de la même veine dans son *Essai sur l'inégalité sociale des sexes dans les sociétés africaines*. Selon elle, trois institutions assurent aux hommes le contrôle sexuel en constituant les femmes en sujets dépendants ou en objets.

Par la virilité du mariage, c'est l'espace appartenant au mari qui devient le milieu de vie de la femme mariée. La femme vit donc dans une enceinte où ses sorties peuvent être surveillées. Ensuite, la polygynie limite la vie sexuelle de la femme en faveur de l'homme. En partageant la vie sexuelle d'un homme entre plusieurs femmes, la polygynie réduit dans le temps l'activité sexuelle des épouses et diminue en durée sinon en intensité, les satisfactions libidinales de chaque femme. Dans le ménage

2. Voir : *Contribution du génie de la femme à la civilisation négro-africaine*.

polygyne, la faim sexuelle de l'homme est toujours assouvie tandis que l'épouse est une femme plus ou moins frustrée. Mieux : dans la relation proprement amoureuse, c'est à l'homme que la culture reconnaît le droit à l'initiative. C'est l'homme qui fait la cour à la femme, la quémande en fiançailles ou en mariage et la rétrocède en héritage dans le lévirat.

Dans le domaine économique, l'indépendance des femmes est limitée par le contrôle technique et social qu'exercent les hommes sur la production, la distribution et la consommation des biens matériels et des services. Du point de vue social, le choix des orientations à suivre, les objectifs à atteindre, la destination des produits appartiennent aux hommes. Le choix de l'orientation est assez net chez les agriculteurs et pêcheurs quand, à chaque nouvel an, le mari décide quelle activité sera principale et ayant opté pour la pêche, déplace sa famille vers le pays *aladian* ou le pays *ahizi*.

De la même façon, la société politique est contrôlée par les mâles. Ce contrôle est inscrit dans la prépondérance qu'ont les mâles dans les structures de l'organisation, c'est-à-dire dans les patrilignages et les classes d'âge dont le recrutement des membres est fondé sur le lien de parenté consanguine, ici sur la religion d'âge. Si, en théorie, les deux sexes composent ces groupes sociopolitiques, en fait la constitution officielle de ceux-ci est exclusivement masculine. La première conséquence de cette condition, c'est que les citoyens mâles sont les maîtres du fonctionnement de la société politique.

Ce discours radical ne semble pas partagé par Sarah Kala Lobé dans l'étude qu'elle a réalisée sur la situation de la femme dans la société traditionnelle. Pour elle, en effet, la femme africaine n'était pas un néant d'humanité. Elle a existé admirablement, épanouie par sa maternité, merveilleusement équilibrée par son sens de l'hospitalité à la vie et à l'homme. Elle n'était pas nécessairement cette fleur d'humanité que nos poètes chantent aujourd'hui en s'inspirant de l'amour chevaleresque venu d'Occident, ni l'exemple féminin que nous présente la femme africaine moderne. La femme africaine était une force économique ayant sa place bien définie dans les travaux qui ont trait à la fécondité et au foyer

domestique. Mais lorsqu'on parle d'elle, on ne voit que son mariage : dot et polygamie... La polygamie dans la société traditionnelle avait d'autres causes que le désir avide de jouissance du mâle ; car contrairement à ce qui est écrit, tout homme marié ou non, devait attendre pendant deux ou trois ans, période de sevrage de l'enfant, avant d'avoir de nouveaux rapports avec sa femme. La dot elle aussi, au départ, n'avait pas ce caractère dégradant d'achat ou de vente de la femme qu'elle a pris lors du passage de l'économie de troc à l'économie monétarisée...

La femme africaine a joué un rôle éminent surtout dans les sociétés matriarcales. C'est ce que montre Madeleine Deves³ dans une étude sur le droit coutumier ancestral traditionnel. L'agriculture aurait été découverte par les femmes. Elles auraient les premières sélectionné les herbes nécessaires à la confection des repas. En tant qu'origine et support de la descendance, la femme s'est vue reconnaître des droits familiaux : comme génitrice, la femme a un rôle important dans la transmission du sang. Au Sénégal, c'est depuis l'époque anté-islamique que date l'inclusion, à côté du prénom donné à l'enfant, du prénom de sa propre mère. En tant que guérisseuse chez les Lébus du Cap Vert et les Diolas de Casamance, les hommes sont unanimes à reconnaître aux femmes des pouvoirs magiques. Génitrice, guérisseuse, cette position prééminente confère à la femme tout un ensemble de droits dans la réglementation des cérémonies familiales et dans tout ce qui touchait à l'équilibre moral et social de la grande famille, l'équilibre matériel étant essentiellement l'affaire des hommes. Cette prééminence de la femme dans l'ordonnement de la société lui a peu à peu permis de dire son mot au moment de la dévolution du pouvoir au fils qu'elle avait engendré. C'est par ce biais que la femme a eu un rôle à jouer et s'est vue conférer des droits politiques.

Pathé Diagne, dans *Pouvoir Politique Traditionnel en Afrique* écrit : « la tradition a-t-elle déposé dans les lignages établis par les femmes l'essentiel des droits transmissibles (droits politiques, maîtrise des terres et du bétail, etc.) ? » La filiation par les pères ne possède qu'une compé-

3. Voir : *Le rôle de la femme dans la pratique du droit coutumier*.

tence limitée et ne règle en principe que des droits de gestion (usufruit, transmission de biens, meubles, etc.) et les Sérères eux-mêmes constatent la prééminence des lignages matrilineaires lorsqu'ils disent : « C'est un bâton maternel qui a tracé le Sine. ».

Certains hauts personnages féminins – comme *la Linguère* – ont occupé une position toute prééminente dans la cour du roi. *La Linguère* est la mère, la sœur ou la nièce du roi. Elle avait droit aux redevances qui devaient être prélevées dans une région ou un village précis. Elle jouissait d'une autorité sur l'ensemble des femmes du pays. Elle exerçait notamment sa juridiction en matière de délit d'adultère ou en cas de naissance d'enfants, fruits de relations hors mariage. Les jugements en ce cas étaient accompagnés d'amende à son profit. Elle percevait surtout des droits ou *adiss* qui découlaient de chaque mariage contracté dans le pays.

En conclusion

Il y a un intérêt certain à revisiter l'histoire de nos sociétés si nous voulons maîtriser les mutations sociales qui s'effectuent sous nos yeux du fait de la modernité. Le débat contradictoire qui a lieu sur le rôle des femmes montre bien que la question n'est pas simple. Il s'agit d'un problème de culture et, comme on le sait, la culture est l'âme d'une société. C'est le domaine où les changements sont délicats et lents. De nombreux États africains ont adopté des instruments juridiques nouveaux qui ont complètement bouleversé les rapports qui régissaient la famille traditionnelle. On constate cependant qu'en dépit de ces normes juridiques nouvelles, les habitudes sociales ont la vie dure. La coutume continue, en effet, de régir la majeure partie des populations africaines.

QUATRIÈME PARTIE



Des ONG africaines pour l'éducation aux droits de l'homme